



Commission civile d'examen
et de traitement des plaintes
relatives à la GRC

Civilian Review and
Complaints Commission
for the RCMP

Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC

États financiers (non vérifiés) 2017–2018

N° de cat. : PS76-2F-PDF

ISSN : 2818-016X

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur de la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC (CCETP). Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC

C.P. 1722, succ. B

Ottawa (Ontario) K1P 0B3

Télécopieur : 613-952-8045 (Ottawa)

Courriel : publications@crcc-ccetp.gc.ca

publique, 2018

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représenté par le ministre de la Sécurité

Ce document est offert en médias substitués sur demande.

Also available in English.

COMMISSION CIVILE D'EXAMEN ET DE TRAITEMENT DES PLAINTES RELATIVES À LA GRC

Énoncé de la responsabilité de la direction (non audité)

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2018 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction de la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC (CCETP). Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de la CCETP. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le *Rapport sur les résultats ministériels* de la CCETP concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement; en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités; en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres de la CCETP sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

La CCETP fait l'objet d'audits périodiques des contrôles de base par le Bureau du contrôleur général (BCG) et utilise les résultats de ces audits dans le but d'adhérer à la *Politique sur le contrôle interne* du Conseil du trésor.

Un audit des contrôles de base a été effectué en 2011-2012 par le BCG. Le [rapport d'audit et le plan d'action de la direction](#) qui y donne suite sont affichés sur le site Web de la Commission.

Les états financiers de la CCETP n'ont pas fait l'objet d'un audit.

Guy Bujold
Président
Ottawa, Canada

Tim Cogan
Dirigeant principal des finances
Ottawa, Canada

Date

Date

COMMISSION CIVILE D'EXAMEN ET DE TRAITEMENT DES PLAINTES RELATIVES À LA GRC

État de la situation financière (non audité)

au 31 mars

(en dollars)

2018

2017

Passifs

Créditeurs et charges à payer (note 4) 461 306 \$ 1 046 247 \$

Indemnités de vacances et congés compensatoires 295 428 238 088

Avantages sociaux futurs (note 5) 266 797 267 237

Total des passifs 1 023 531 1 551 572

Actifs financiers

Montant à recevoir du Trésor 369 691 881 571

Débiteurs et avances (note 6) 198 694 283 288

Total des actifs financiers 568 385 1 164 859

Dette nette ministérielle 455 146 386 713

Actifs non financiers

Immobilisations corporelles (note 7) 189 186 280 504

Total des actifs non financiers 189 186 280 504

Situation financière nette ministérielle (265 960) \$ (106 209) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Guy Bujold

Président

Ottawa, Canada

Tim Cogan

Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada

Date

Date

COMMISSION CIVILE D'EXAMEN ET DE TRAITEMENT DES PLAINTES RELATIVES À LA GRC

État des résultats et de la situation financière nette ministérielle (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)

	2018 Résultats prévus	2018	2017
Charges			
Examen civil de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions	8 159 330 \$	6 884 520 \$	7 198 006 \$
Services internes	2 895 662	3 424 740	2 756 683
Total des charges	11 054 992	10 309 260	9 954 689
Revenus			
Revenus divers	10 837	3 758	7 721
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(10 837)	(3 758)	(7 721)
Total des revenus	0	0	0
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	11 054 992	10 309 260	9 954 689
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le gouvernement		9 434 955	9 075 498
Variations des montants à recevoir du Trésor		(511 879)	(183 450)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8)		1 226 433	1 191 889
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts		159 751	(129 248)
Situation financière nette ministérielle – début de l'exercice		(106 209)	(235 457)
Situation financière nette ministérielle – fin de l'exercice		(265 960) \$	(106 209) \$
Information sectorielle (note 9)			

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION CIVILE D'EXAMEN ET DE TRAITEMENT DES PLAINTES RELATIVES À LA GRC

État de la variation de la dette nette ministérielle (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)

2018 2017

Coût de fonctionnement net après le financement du
gouvernement et les transferts 159 751 \$ (129,248) \$

Variation due aux immobilisations corporelles

Amortissement des immobilisations corporelles (91 318) (112 701)

Total de la variation due aux immobilisations corporelles (91 318) (112 701)

Augmentation (diminution) nette de la dette nette ministérielle 68 433 (241 949)

Dette nette ministérielle – début de l'exercice 386 713 628 662

Dette nette ministérielle – fin de l'exercice 455 146 \$ 386 713 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION CIVILE D'EXAMEN ET DE TRAITEMENT DES PLAINTES RELATIVES À LA GRC

État des flux de trésorerie (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)

2018 2017

Activités de fonctionnement

Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts

10 309 260 \$ 9 954 689 \$

Éléments n'affectant pas l'encaisse:

Amortissement des immobilisations corporelles (note 7)

(91 318) (112 701)

Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8)

(1 226 433) (1 191 889)

Variations de l'état de la situation financière:

Augmentation (diminution) des débiteurs et avances

(84 595) 222 440

Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer

584 941 35 752

Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires

(57 340) 12 814

Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs

440 154 393

Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement

9 434 955 9 075 498

Activités d'investissement en immobilisations

Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations

9 434 955 9 075 498

Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada

9 434 955 \$ 9 075 498 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION CIVILE D'EXAMEN ET DE TRAITEMENT DES PLAINTES RELATIVES À LA GRC

Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

1. Pouvoirs et objectifs

La Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC (CCETP) est un organisme fédéral qui se rapporte au Parlement, reçoit et examine les plaintes du public au sujet de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de toute fonction accomplie aux termes de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*. La CCETP est entièrement indépendante de la GRC. Le mandat de la CCETP, défini dans la partie VII de la *Loi sur la GRC*, peut être résumé comme suit :

- Recevoir les plaintes du public concernant la conduite de membres de la GRC;
- Procéder à un examen lorsque les plaignants sont insatisfaits du règlement de leurs plaintes par la GRC;
- Convoquer des audiences et mener des enquêtes; et
- Énoncer des conclusions et formuler des recommandations.

La CCETP compte deux programmes : l'examen civil de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions et les services internes. Les services internes sont des groupes d'activités qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance; services des communications; services juridiques; services de gestion des ressources humaines; services de gestion des finances; services de gestion des acquisitions; services de gestion de l'information et de la technologie de l'information; et autres services administratifs.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

COMMISSION CIVILE D'EXAMEN ET DE TRAITEMENT DES PLAINTES RELATIVES À LA GRC

Notes aux états financiers (non audités)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(a) Autorisations parlementaires

La CCETP est financée par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consentis à la CCETP ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'État de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans l'État des résultats prospectifs intégrés au *Plan ministériel 2017-2018*. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle ni dans l'État de la variation de la dette nette ministérielle parce que ces montants n'ont pas été inclus dans le *Plan ministériel 2017-2018*.

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

La CCETP fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par la CCETP est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par la CCETP sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) Montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser)

Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser) découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations de la CCETP et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que la CCETP a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

COMMISSION CIVILE D'EXAMEN ET DE TRAITEMENT DES PLAINTES RELATIVES À LA GRC

Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(d) Revenus

Les revenus provenant de droits réglementaires sont constatés dans les comptes en fonction des services fournis au cours de l'exercice. Ils sont constatés dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les autres revenus sont constatés dans l'exercice ou s'est produit l'évènement qui a donné lieu aux revenus. Les revenus qui ne sont pas disponibles à être dépenser à nouveau ne peuvent servir à acquitter les passifs de CCETP. Bien que l'on s'attende à ce que le président maintienne le contrôle comptable, il n'a pas l'autorité sur la disposition des revenus non disponibles à dépenser à nouveau. Par conséquent, les revenus non disponibles à dépenser à nouveau sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus de l'entité.

(e) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

- Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.
- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux et les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur valeur comptable.

(f) Avantages sociaux futurs

(i) *Prestations de retraite* : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime multi-employeurs administré par le gouvernement. Les cotisations de la CCETP au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale de la CCETP découlant du régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, la CCETP n'est pas tenue de verser des cotisations au titre de l'insuffisance actuarielle du régime.

(ii) *Indemnités de départ* : L'accumulation des indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour les groupes d'employés éligibles. Les employés ont eu la possibilité d'être payé la valeur totale ou partielle des avantages obtenus à ce jour ou de récupérer la valeur totale ou restante des prestations au moment du départ de la fonction publique. L'obligation restante est calculée à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les indemnités de départ pour l'ensemble du gouvernement.

COMMISSION CIVILE D'EXAMEN ET DE TRAITEMENT DES PLAINTES RELATIVES À LA GRC

Notes aux états financiers (non audités)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

2. Sommaires des principales conventions comptables (suite)

(g) Débiteurs

Les débiteurs sont initialement comptabilisés au coût et sont ajustés pour refléter leurs conditions avantageuses. Lorsque nécessaire, une provision pour moins-value est comptabilisée afin de réduire la valeur comptable des débiteurs à des montants qui correspondent approximativement à leur valeur de recouvrement nette.

(h) Actifs non financiers

Les coûts d'acquisition de terrains, de bâtiments, de matériel et d'autres immobilisations sont capitalisés comme immobilisations corporelle et, à l'exception des terrains, sont amortis aux charges au cours de la durée de vie utile estimative des biens, tel que décrit à la note 7. Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000\$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Les immobilisations corporelles ne comprennent pas les biens immeubles situés sur les réserves, telles que définies par la Loi sur les Indiens; des oeuvres d'art, des collections de musées et les terres publiques auxquelles il est impossible d'attribuer un coût d'acquisition; et des actifs incorporels.

(i) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés et divulgués au titre des actifs, des passifs, des revenus et des dépenses dans les états financiers et les notes complémentaires au 31 mars. Les estimations reposent sur des faits et des circonstances, l'historique la conjoncture économique générale et rend compte de la meilleure estimation du gouvernement concernant le montant connexe à la date des états financiers. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, les passifs environnementaux, le passif au titre d'avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

COMMISSION CIVILE D'EXAMEN ET DE TRAITEMENT DES PLAINTES RELATIVES À LA GRC

Notes aux états financiers (non audités)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

(j) Opérations entre apparentés

Les opérations entre apparentés, autre que les opérations interentités, sont comptabilisés à la valeur d'échange.

Les opérations interentités sont des opérations entre les entités sous contrôle commun. Les opérations interentités, autres que les opérations de restructuration, sont comptabilisées sur une base brute et sont évalués à la valeur comptable, sauf pour ce qui suit :

- i. Les services à recouvrements de coûts sont comptabilisés à titre de revenus et de dépenses sur une base brute et mesurés à la valeur d'échange.
- ii. Certains services reçus gratuitement sont comptabilisés aux fins des états financiers ministériels à la valeur comptable.

COMMISSION CIVILE D'EXAMEN ET DE TRAITEMENT DES PLAINTES RELATIVES À LA GRC

Notes aux états financiers (non audités)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

3. Autorisations parlementaires

La CCETP reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets du ministère pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés:

	2018	2017
		(en dollars)
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	10 309 260 \$	9 954 689 \$
<i>Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :</i>		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 7)	(91 318)	(112 701)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8)	(1 226 433)	(1 191 889)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	(57 340)	12 814
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	440	154 393
Remboursements de charges des exercices antérieurs	6 349	5 236
Ajustements aux créditeurs à la fin de l'année des exercices antérieurs	29 624	125 040
	(1 338 678)	(1 007 107)
<i>Ajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :</i>		
Acquisition d'immobilisations corporelles		
Augmentation du trop-payés de salaire	43 147	78 125
Augmentation des autres prêts et avances aux employés	8 102	10 245
	51 249	88 370
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	9 021 831 \$	9 035 952 \$

(b) Autorisations fournies et utilisées :

	2018	2017
		(en dollars)
Crédit 1 – dépenses du programme	9 674 697 \$	9 477 435 \$
Contributions au régime d'avantages sociaux des employés	830 983	845 762
	10 505 680	10 323 197
Moins:		
Périmés : Fonctionnement	(1 483 849)	(1 287 245)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	9 021 831 \$	9 035 952 \$

COMMISSION CIVILE D'EXAMEN ET DE TRAITEMENT DES PLAINTES RELATIVES À LA GRC

Notes aux états financiers (non audités)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

4. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente le détail des crédoiteurs et des charges à payer de la CCETP:

	2018	2017
		(en dollars)
Créditeurs - autres ministères et organismes	54 204 \$	58 888 \$
Créditeurs - parties externes	288 780	304 863
Total des crédoiteurs	342 984	363 751
Charges à payer	118 322	682 496
Total des crédoiteurs et des charges à payer	461 306 \$	1 046 247\$

5. Avantages sociaux futurs

(a) Prestations de retraite

Les employés de la CCETP participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les bénéficiaires sont intégrés aux bénéficiaires du Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec et sont indexés à l'inflation.

Tant les employés que la CCETP versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de l'amendement de la *Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la mise en œuvre des dispositions liées au *Plan d'action économique 2012*, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les cotisants qui ont rejoint le régime depuis le 1er janvier 2013. Le taux de cotisation de chaque groupe est différent.

Le montant des dépenses de 2017-2018 s'élève à 565 899 \$ (589 242 \$ en 2016-2017). Pour les membres du groupe 1, les dépenses correspondent à environ 1.01 fois (1,12 fois pour 2016-2017) les cotisations des employés et pour le groupe 2, à environ 1.00 fois (1,08 fois en 2016-2017) les cotisations des employés.

La responsabilité de la CCETP relative au Régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

COMMISSION CIVILE D'EXAMEN ET DE TRAITEMENT DES PLAINTES RELATIVES À LA GRC

Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

5. Avantages sociaux futurs (suite)

(b) Indemnités de départ

Précédemment, les indemnités de départ accordées aux employées étaient basées sur l'éligibilité de l'employé, les années de services et le salaire au moment de la cessation d'emploi. Par contre, depuis 2011, l'accumulation d'indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour la majorité des employés. Les employés assujettis à ces changements, ont eu la possibilité de recevoir la totalité ou une partie de la valeur des avantages accumulés jusqu'à présent ou d'encaisser la valeur totale ou restante des avantages au moment où ils quitteront la fonction publique. En date du 31 mars 2018, la majorité des règlements pour encaisser la valeur des indemnités étaient complétés. Ces indemnités ne sont pas capitalisées et conséquemment, les remboursements de l'obligation en cours seront prélevés sur les autorisations futures.

Les changements dans l'obligation durant l'année sont les suivants :

	2018	2017
		(en dollars)
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	267 237 \$	421 630 \$
Charge pour l'exercice	20 129	(75 351)
Prestations versées pendant l'exercice	(20 569)	(79 042)
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	266 797 \$	267 237 \$

6. Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs et des avances de la CCETP:

	2018	2017
		(en dollars)
Débiteurs – autres ministères et organismes	90 836 \$	194 904 \$
Débiteurs – parties externes	89 756	76 639
Avances aux employés	18 102	11 745
Total débiteurs	198 694 \$	283 288 \$

COMMISSION CIVILE D'EXAMEN ET DE TRAITEMENT DES PLAINTES RELATIVES À LA GRC

Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

7. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :
Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. La CCETP n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, les biens situés dans les réserves indiennes et les collections dans les musées.

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Matériel informatique	4 à 7 ans
Logiciels informatiques	3 à 5 ans
Autres équipements incluant le mobilier	5 ans
Améliorations locatives	durée de vie de l'amélioration ou durée du bail, la plus courte de ces périodes étant retenue
Biens en construction	lorsque mis en service, selon la catégorie de biens

Catégorie d'immobilisations	(en dollars)									
	Coût				Amortissement cumulé				Valeur comptable nette	
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations et radiations	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénations et radiations	Solde de clôture	2018	2017
Matériel informatique	350 107 \$	0 \$	0 \$	350 107 \$	165 968 \$	54 591 \$	0 \$	220 559 \$	129 548 \$	184 139 \$
Logiciels informatiques	15 569	0	0	15 569	15 569	0	0	15 569	0	0
Autres équipements incluant le mobilier	181 061	0	0	181 061	174 685	2 125	0	176 810	4 251	6 376
Améliorations locatives	813 110	0	0	813 110	723 121	34 602	0	757 723	55 387	89 989
Total	1 359 847 \$	0 \$	0 \$	1 359 847 \$	1 079 343 \$	91 318 \$	0 \$	1 170 661 \$	189 186 \$	280 504 \$

Les immobilisations en construction sont comptabilisées dans la catégorie applicable dans l'exercice au cours duquel elles deviennent utilisables et ne sont amorties qu'à partir de cette date.

COMMISSION CIVILE D'EXAMEN ET DE TRAITEMENT DES PLAINTES RELATIVES À LA GRC

Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

8. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, la CCETP est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Les apparentés incluent, entre autres, les personnes faisant partie des principaux dirigeants ou un membre de la famille proche de ces personnes et entités contrôlée en tout ou en partie par un membre des principaux dirigeants ou un membre de la proche famille de ces personnes. La CCETP conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. De plus, la CCETP a conclu une entente avec Sécurité publique Canada concernant la prestation de services relatifs aux finances, aux ressources humaines et à la sécurité. Au cours de l'exercice, la CCETP a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous.

(a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, la CCETP reçoit gratuitement des services de certains organismes de services communs relatifs aux locaux et de cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle :

	2018	2017
		(en dollars)
Installations	690 695 \$	660 501 \$
Cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et au régime de soins dentaires	535 738	531 388
Total	1 226 433 \$	1 191 889 \$

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Services publics et Approvisionnement Canada ainsi que les services d'audit offerts par le Bureau du vérificateur général, ne sont pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle.

(b) Autres transactions entre apparentés

	2018	2017
		(en dollars)
Débiteurs – autres ministères et organismes	90 836 \$	194 904 \$
Créditeurs – autres ministères et organismes	54 204	58 888
Charges – autres ministères et organismes	758 323	990 012
Total	903 363 \$	1 243 804 \$

Les charges et les revenus inscrits à la section (b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits dans la section (a).

COMMISSION CIVILE D'EXAMEN ET DE TRAITEMENT DES PLAINTES RELATIVES À LA GRC

Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

9. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur l'architecture d'alignement des programmes de la CCETP. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés pour les principaux programmes, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour la période :

Charges	2018			2017
	Examen civil	Services internes	Total	Total (en dollars)
Charges de fonctionnement				
Salaires et avantages sociaux des employés	5 348 267 \$	1 874 623 \$	7 222 890 \$	6 803 111 \$
Services professionnels et spécialisés	627 972	368 319	996 291	1 318 338
Installations	586 781	197 879	784 660	725 064
Équipement	38 104	369 667	407 771	134 215
Autres	974	226 211	227 185	199 630
Location	50 338	98 477	148 815	151 929
Réparation et entretien	7 560	126 779	134 339	20 350
Voyages et réinstallations	106 946	4 513	111 459	294 597
Amortissement	48 314	43 004	91 318	112 701
Communication	24 727	53 129	77 856	78 500
Services publics, fournitures et approvisionnements	7 923	45 499	53 422	77 596
Information	36 614	16 640	53 254	38 658
Total des charges	6 884 520	3 424 740	10 309 260	9 954 689
Revenus				
Revenus divers	0	3 758	3 758	7 721
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	0	(3 758)	(3 758)	(7 721)
Total des revenus	0	0	0	0
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	6 884 520 \$	3 424 740 \$	10 309 260 \$	9 954 689 \$